BULLETIN **MUNICIPAL**

Cerfontaine

2024

Le Mot du Maire

Chères Cerfontainoises, Chers Cerfontainois,

Je tiens à commencer mes propos en vous annonçant que le projet d'aménagement et de sécurisation de la départementale 936 traversant notre village sur lequel nous travaillons avec les membres du conseil municipal et nos partenaires (le Département et l'Agence de développement d'urbanisme) depuis maintenant quelques années est enfin démarré !

En effet le marché de maitrise d'œuvre a été attribué par la commission d'appel d'offres communale au bureau d'études AGECI qui avait élaboré l'avant-projet.

Le centre bourg sera privilégié pour la première phase d'aménagement, vu le coût important de l'investissement prévu et de sa priorisation en terme de sécurité.

Effectivement, au vu des incivilités routières toujours récurrentes, dues à une vitesse excessive, notamment en 2024 avec certains faits qui auraient pu être dramatiques, nous avons la nécessité d'agir au plus vite.

Cependant la conjoncture actuelle, inédite pour notre pays, avec le vote du budget 2025 de la France qui n'a pu aboutir à ce jour, peut nous bloquer dans son avancée, car l'octroi de certaines subventions d'état, nécessaires à la pérennité de notre projet sont assujetties au vote de ce budget. De surcroît des mesures de restriction pour nos collectivités s'annoncent d'ores et déjà dans le projet de loi des finances qui avait été élaboré.

Je compte sur l'esprit républicain et le sens des responsabilités de l'ensemble de nos députés pour débloquer la situation très rapidement.

Nous ne pouvons nous arrêter en si bon chemin, c'est pourquoi vous pouvez compter sur ma détermination et celle de l'équipe municipale pour continuer à avancer sur ce dossier malgré les embûches.

L'année 2024 a été marquée par des incivilités en terme de dépôts sauvages et de non-respect des espaces dédiés à la benne à déchets verts et aux colonnes à verre, la plupart venant de l'extérieur de Cerfontaine. Cela est intolérable et a une conséquence sur nos coûts d'entretien.

Nous avons la chance d'avoir ce service de collecte des déchets verts dans notre commune, c'est pourquoi il est important de le préserver.

Une réflexion est en cours pour tenter d'atténuer en partie ces incivilités.

Cela fait maintenant bientôt un an que j'ai souhaité expérimenter un nouveau modèle d'entretien de notre village en remplaçant notre cantonnier par des prestations de sous-traitance. Le bilan financier et technique a été fait de ce mode de fonctionnement et il s'avère plutôt positif ; nous allons donc continuer dans ce sens avec des améliorations que nous allons apporter en 2025.

Je souhaite la bienvenue aux deux nouvelles institutrices de notre école Clair Matin, Julie Danel et Gaëlle Dequesne qui fait fonction de Directrice et qui a souhaité revenir à Cerfontaine.

Je souhaite qu'elles puissent toutes 2 s'installer durablement au sein de notre école, mais je crois savoir que c'est bien leur intention…ce qui va rassurer nos parents d'élèves et nos enfants.

Je remercie les bénévoles de nos associations, et toutes les bonnes volontés de notre village pour leur aide et leur implication au quotidien.

Nous engagerons dès le début d'année 2025 certains travaux d'entretien et d'amélioration de nos équipements et espaces publics, validés par les commissions travaux et finances.

Je vous invite à venir nombreux, découvrir nos projets 2025 et à partager un moment de convivialité aux vœux du Maire le samedi 18 janvier 2025 à la salle des fêtes de Cerfontaine.

Dans cette attente, je vous souhaite au nom de l'ensemble du conseil municipal une très belle année 2025 avec tous mes vœux de bonheur, santé et prospérité.

Votre Maire
Fabrice PIETTE

calendrier des FÊTES

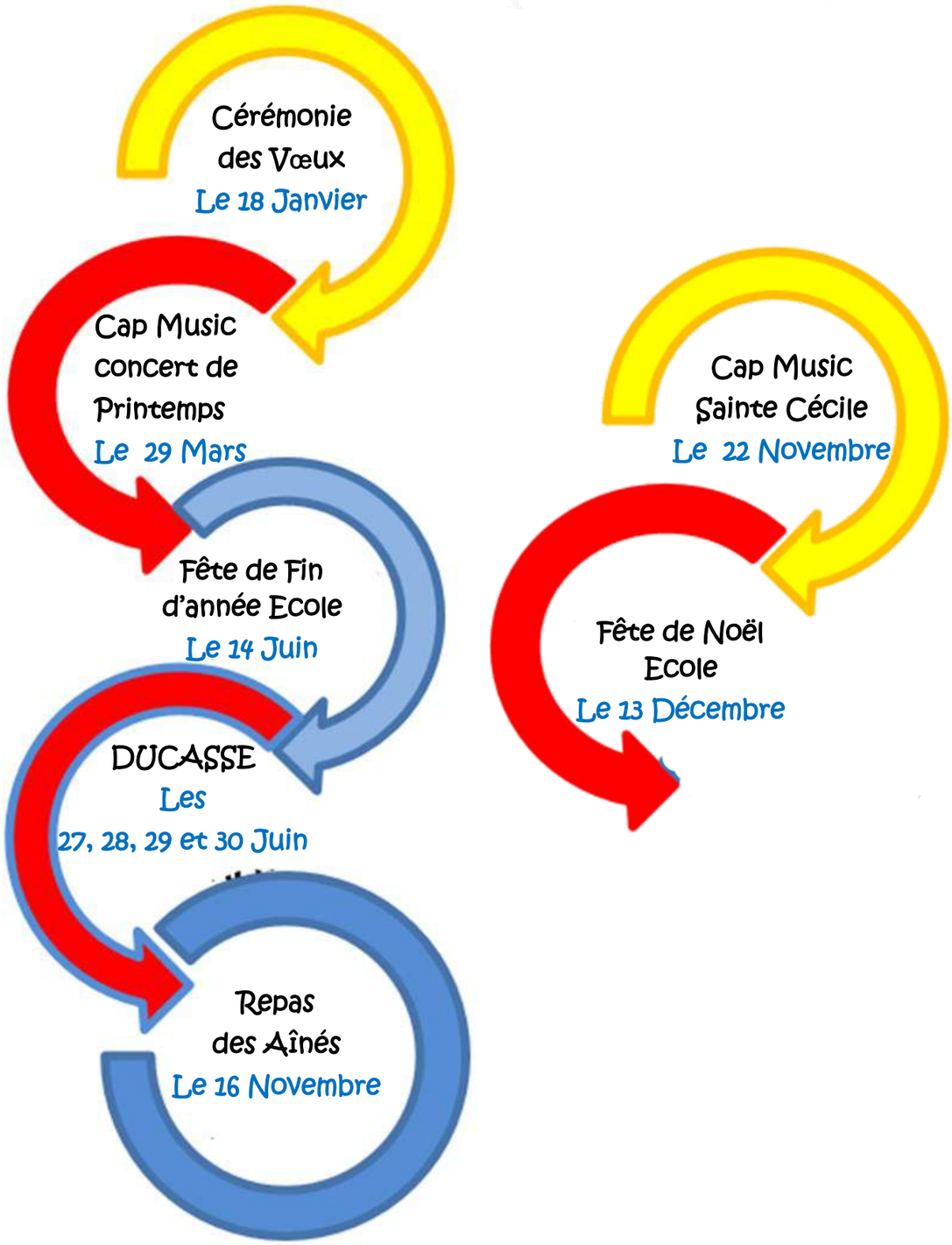

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

Tous les mois de nouvelles France Services ouvrent leurs portes. Rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les heures d'ouverture de celle la plus proche de chez vous, ou consultez la carte des Frances Services : https://

France services La Poste de Maubeuge

- 32 Rue de la Poste Bureau de Poste 59600 Maubeuge France
- 03 27 53 34 41

maubeuge-sous-le-bois@france-services.gouv.fr

- **Lundi :** 14:00 - 16:30
- **Mardi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:00
- **Mercredi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Jeudi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Vendredi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Samedi :** Fermé

France services La Poste de Solre-le-Château

- 19 Grand Rue Bureau de Poste 59740Solre-le-Château France
- 03 27 67 50 81

solre-le-chateau@france-services.gouv.fr

- **Lundi :** Fermé
- **Mardi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Mercredi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Jeudi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Vendredi :** 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:30
- **Samedi :** 09:00 - 12:00

Comment bien préparer son rendez-vous **?**

Nous vous invitons à **prendre contact avec votre France services**, par téléphone ou par mail, avant votre venue **afin de préparer au mieux votre rendez-vous**.

Les conseillers France services pourront notamment vous indiquer les documents à apporter avec vous pour réaliser efficacement votre démarche administrative.

Réalisation travaux 2024

Aménagement du Terrain de Pétanque

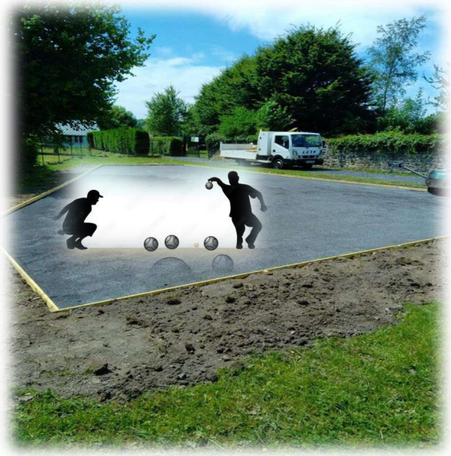

Aménagement Dalle Benne A Déchets Verts

PLANS DE FINANCEMENT

Aménagement Terrain de pétanque - entreprise

Montant HT	5 340.00 €
Fonds de concours Agglomération :	2 670.00 €
Part communale :	3 738.00 €
Dont part TVA récupérée :	***1 068.00 €***
Montant TTC	6 408.00 €

Aménagement Dalle Benne à Déchets Verts - entreprise

Montant HT	6 640.00 €
Fonds de concours Agglomération :	3 320.00 €
Part communale :	4 648.00 €
Dont part TVA récupérée :	***1 328.00 €***
Montant TTC	7 968.00 €

Aménagement et requalification avec mise en sécurité de la partie centre bourg de la route départementale 936 traversant Cerfontaine

Frais d'étude de maîtrise d'œuvre	111 567.50 € HT
Travaux secteur 1 hors bande de roulement	600 000.00 € HT
Total	711 567.50 HT
Fonds de concours Agglomération	200 000.00 € HT
Fonds propres commune	511 567.50 € HT
(hors subventions complémentaires)	
Total	711 567.50 HT

Information - Recouvrement de la taxe d'urbanisme

Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables.
Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les pétitionnaires auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI) sur l'espace sécurité du site www.impots.gouv.fr via le service "Gérer mes biens".

Article 1406 du CGI :
I. – Les constructions nouvelles, ainsi que les changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties et non bâties, sont portés par les propriétaires à la connaissance de l'administration, dans les quatre-vingt-dix jours de leur réalisation définitive et selon les modalités fixées par décret. Il en est de même pour les changements d'utilisation des propriétés bâties mentionnées au I de l'article 1498, pour les changements de catégorie des propriétés bâties mentionnées au I de l'article 146 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et pour les changements de méthode de détermination de la valeur locative en application des articles 1499-00 A ou 1500 du présent code.

I bis. – Pour procéder à la mise à jour de la valeur locative des propriétés bâties, les propriétaires sont tenus de souscrire une déclaration sur demande de l'administration fiscale selon des modalités fixées par décret.

II. – Le bénéfice des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties est subordonné à la déclaration du changement qui les motive. Lorsque la déclaration est souscrite hors délais, l'exonération s'applique pour la période restant à courir après le 31 décembre de l'année suivante.

Dépôt des demandes dématérialisées

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers.

Les administrés peuvent déposer leurs demandes via le lien suivant : https://maubeugevaldesambre.geosphere.fr/guichet-unique.

Retrouver également les informations sur le site internet de l'Agglomération :
Vos démarches d'urbanisme en ligne - Agglo Maubeuge Val de Sambre (agglo-maubeugevaldesambre.fr)

Un tuto est également disponible via ce lien :
agglo-maubeugevaldesambre.fr/wp-content/uploads/2023/02/Tuto-ADS.mp4

Article 5 : **Exécution de l'arrêté**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solre-le- château sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Registre des actes administratifs et affiché en Mairie.

Article 6 : **Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Fait à Cerfontaine, le 8 Juin 2022

Le Maire
F. PIETTE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
****
76 route Nationale
03 27 65 44 76
mairie.cerfontaine@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CERFONTAINE

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de Cerfontaine,
Vu la loi du 31/12/92 et ses décrets d'application,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la santé publique,
Vu le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,
Vu l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage
Considérant qu'il y a lieu de réprimer les atteintes à la tranquillité publique,

ARRETONS

Article 1er : Les travaux (bricolage, jardinage…) réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses etc… **ne peuvent être effectués, qu'en semaine, de 8h à 20h. Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés.**

Article 2 : Tout contrevenant à ces prescriptions sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-préfet
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solre le Château

Chargé, en ce qui le concerne de l'application de présent arrêté.

Cerfontaine, le 31 mai 2018

Le Maire

LES FINANCES

Commune de Cerfontaine budget 2024

Budget de fonctionnement (en milliers d'euros)	
Recettes de fonctionnement	
excédent de fonctionnement	138369
Impôt et taxes	279719
Dotations	61179
Produits divers (dont mutuelle, produit d'assurance, location salle des fêtes, tickets cantine)	18620
TOTAL	497887
Dépenses de fonctionnement	
Virement à la section de fonctionnement	36739
Achats de produits et de prestations	148755
Charge de personnel	124100
Charges de gestion courante	48964
Charges transférées à l'Aggio	36205
TOTAL	394763

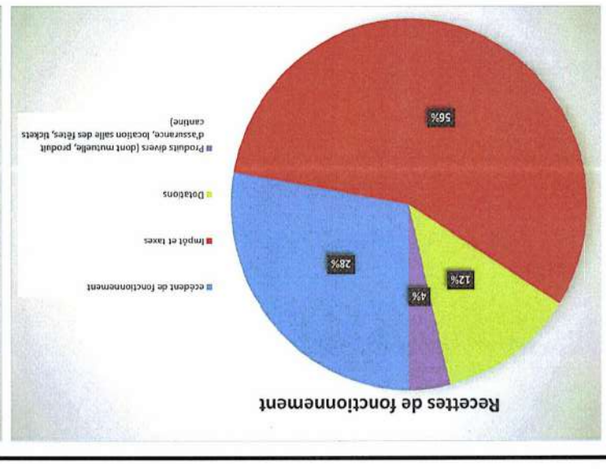

Recettes de fonctionnement

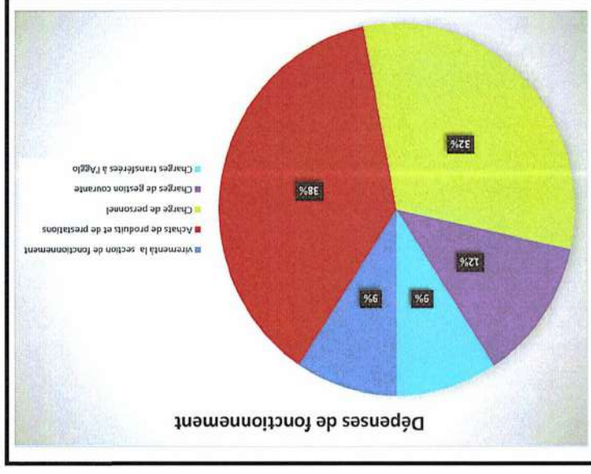

Dépenses de fonctionnement

Budget d'investissement (en milliers d'euros)	
Recettes d'investissement	
Excédent d'investissement	30759
affectation excédent fonctionnement	52791
Virement de la section de fonctionnement	36739
fond de concours AGGLO aire de jeux	9184
fond de concours accotements rue du bois	16150
fond de concours vidéo surveillance	4746
fond de concours dalle benne	3320
fond de concours terrain de pétanque	2670
fond de concours maîtrise d'oeuvre	25000
amortissement balayeuse sur 1 an	766
amortissement accotements	7752
FCTVA (récup TVA sur travaux année N-2)	3059
Taxe aménagement	1000
ADVB city stade	39063
ANS city stade	39000
ADVB Claudère salle des fêtes	11329
DETR Claudère salle des fêtes	6797
DETR aire de jeux (solde)	8093
Région vidéo surveillance	4068
TOTAL	302285
Dépenses d'investissement	
city stade	72280
terrassement et pare ballon	44920
voirie	64040
éclairage église	1625
chauffage salle des fêtes	27189
maîtrise d'oeuvre D936	60000
terrain nde pétanque	6408
dalle benne	7968
bancs cimetières	1584
vidéo surveillance	16271
TOTAL	302285

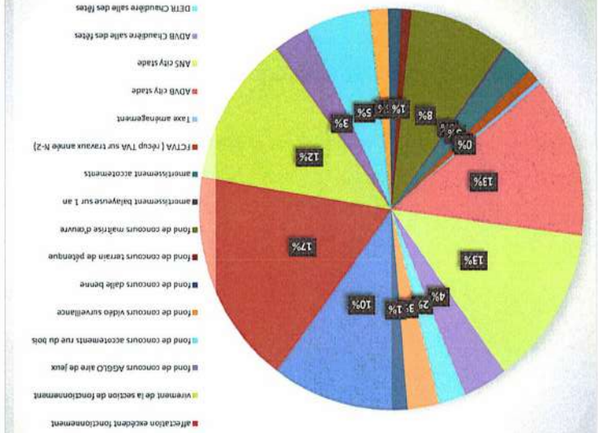

Recettes d'investissement

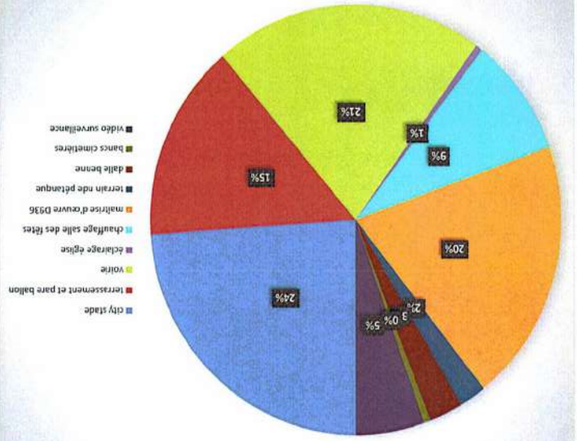

Dépenses d'investissement

VIE COMMUNALE

Mariage

Le Samedi 07 Décembre 2024

Olivier DEMACON et Carole GRANDTNER

Baptême Républicain

Le Samedi 4 Mai 2024

Léna HOSCHECK

Naissances

Le 11 Octobre	*Marceau MONNEHAY*
Le 11 Décembre	*Jade CARLIER BETTENS*
Le 11 Décembre	*Léna PREVOST*

DECES ET Transcription

Le 6 Avril	*Claudine DURANT*
Le 25 Mai	*Jaques VANDEVELLE*
Le 14 Juin	*Serge LOIRE*
Le 12 Juillet	*Maurice BATISTE*
Le 7 Novembre	*Frédéric FONTANEAU*
Le 12 Décembre	*François GERNEZ*
Le 18 Décembre	*Monique LELEUX*

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
****
76 route Nationale
03 27 65 44 76
mairie.cerfontaine@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CERFONTAINE

Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs

Le Maire de la commune de CERFONTAINE,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2122-28 1° du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

Vu le règlement sanitaire départemental du Nord,

Vu la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national modifiée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Cerfontaine

Article 2 : **Entretien des trottoirs**

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,
- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

2.1 – **Entretien**

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau (non inclus) en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours a des produits phytosanitaires est strictement interdit.
Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

2.2 – **Neige et verglas**

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

2.3 – **Libre passage**

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.
Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

Article 3 : **Entretien des végétaux**

3.1 – **Taille des haies**

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.2 – **Elagage**

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Article 4 : **Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique**

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements. De même, les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques) doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remisées sur les propriétés respectives.

Dépôts Sauvages

Le dépôt sauvage de déchets **est interdit par la loi** (juillet 1975) et passible **d'amendes** pouvant aller **jusqu'à 1500 €.**

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :

- **nuisances olfactives**
- **Dangers sanitaires**
- **Risque d'accident**
- **Coût du nettoyage et d'enlèvement par la collectivité.**

Stop aux mégots! Stop aux crottes de chien! aux papiers qui jonchent le sol, aux bouteilles, aux cannettes que l'on jette n'importe où!.....

Toutes ces incivilités dues au comportement de certains ternissent l'image de notre commune. Chacun, rappelons le encore et toujours, a son rôle à jouer pour une ville propre.

Pour votre information,
la benne à déchets verts sera remise en place dès le printemps prochain.

Si vous devez signaler un problème ou effectuer une réclamation concernant la commune, merci de le faire uniquement en Mairie :

- soit par téléphone : 03.27.65.44.76
- Soit par mail : mairie.cerfontaine@wanadoo.fr
- Soit aux horaires d'ouverture : tous les jours de 14h à 18h

Baptême de l'air

FETE DE FIN D'ANNEE Juin 2024

Voyage à Pairi Daiza

Extension des consignes de tri depuis le 1er Mai 2023

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

1	2	3
C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ? DANS LE BAC DE TRI	**INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE** IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER	**DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC**

Maubeuge Creative Cities
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET TOUS LES PAPIERS

Emballages en plastique

Papiers

Emballages en carton

Emballages en métal

À TRIER — **TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

APPORT VOLONTAIRE

BAC VERRE

À JETER

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Un doute, une question ? **N° : 03 27 53 01 00** **www.agglo-maubeugevaldesambre.fr**

Guide du tri — Disponible sur Google Play — Disponible sur l'App Store

Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

CITEO

Une poubelle cassée ? Ou trop petite ?
Un problème d'éclairage public (ampoule grillée, clignotante, …) ?
Une question relative à l'assainissement ?

Vous pouvez contacter les services
de la CAMVS (Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre) au :

03 27 53 01 00

ou utiliser le formulaire contact sur :

agglo-maubeugevaldesambre.fr/contact/

Ramassage des déchets d'amiante

Le SIAVED vous propose un service de prise de rendez-vous pour la collecte des déchets d'Amiante.

Attention : Service réservé aux particuliers et limité à 2 enlèvements par an et par adresse.

PRENDRE UN RDV

Appelez au ou remplissez le formulaire en ligne disponible sur le :www.siaved.fr.

- Suite au rendez-vous convenu, un agent vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever **avant démontage** et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs « amiante » appelés « Big Bag » est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) -**tarif : 30€ le «big bag».**

Délai de 15 jours à 1 mois selon le secteur pour obtenir un rendez- vous préalable à l'enlèvement.

Point Info Déchets
Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Tél : 0 800 775 537 (numéro vert)
pointinfodechets@siaved.fr

La Rentrée Scolaire

Classe de Madame DEQUESNE
Du CE2 au CM2
17 Elèves

Classe de Madame DANEL
De la maternelle au CE1
24 Elèves

Nettoyons la nature!

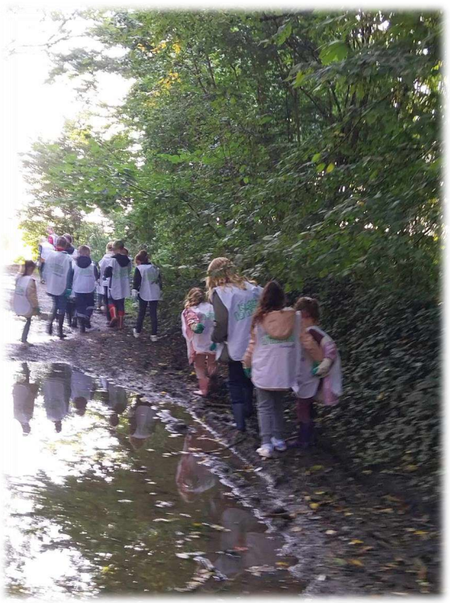

INFOS PRATIQUES

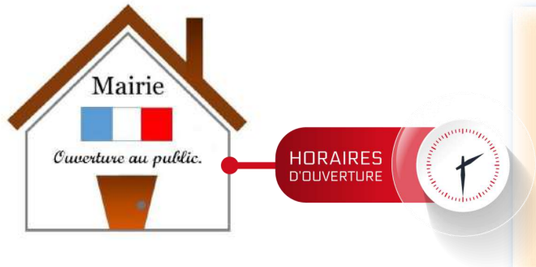

UNIQUEMENT

du Lundi au Vendredi de 14h00 à 18h00

Tél : 03.27.65.44.76

E-mail : mairie.cerfontaine@wanadoo.fr

Site internet : www.cerfontaine.fr

En Mairie

Au horaires d'ouverture

Sur présentation :

- D'une pièce d'identité
- D'un justificatif de domicile

Depuis 2023 notre association a repris ses activités.

Pour le moment privé de notre outil principal qui est le Fort de Cerfontaine, nous nous concentrons sur nos deux autres pôles qui sont la reconstitution militaire et la restauration de notre camion Citroën U23 de 1940.

D'autres projets sont prévus pour l'année 2025.

En plus de notre repas « la tambouille du Soldat »et nos diverses reconstitutions, La Nervie organisera prochainement une exposition axée sur le Fort de Cerfontaine.

Comme vous avez pu le remarquer notre activité au fort est à l'arrêt depuis 2021.

Non notre association n'est pas arrêtée, nous sommes juste victime de la lourdeur et la lenteur de notre administration Française.

Une étude avec les différents acteurs de notre territoire (AGGLO, ONF, Sous-préfecture…) est en cours pour une mise en sécurité du site afin de vous accueillir dans de bonnes conditions.

Nous devrions voir une amélioration d'ici l'année prochaine. Pour le moment nous ne lâchons rien ! Et nous attendons avec impatience la réouverture de ce lieu de mémoire.

L'ensemble des membres de l'association LA NERVIE vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin D'année.

Florian Dupont président de l'associa on LA NERVIE

En Maternelle

Chères Cerfontainoises, chers Cerfontainois,

FEMINA SPORT BOUSSOIS a le plaisir d'occuper la salle de Cerfontaine pour ses cours de Fitness et Zumba chaque Lundi durant les travaux de notre salle habituelle.

Nous vous invitons à vous joindre à nous lors de nos séances toujours dans la bonne humeur!!

Et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année sportive 2025!!!

PREMIERE SEANCE GRATUIT
55€ D'ABONNEMENT ANNUEL

JEUDI
SALLE OMNISPORT
COLLERET
16H45/17H45 PILATE
17H45/18H45 FITNESS

SALLE HENRI RECQUIGNIES

LUNDI
14H/15H COUR SENIOR
15H/17H DANSE EN LIGNE

JEUDI
14H45/15H45
RENFORCEMENT MUSCULAIRE

LUNDI
SALLE DES FETES
CERFFONTAINE
17H30/18H30 FITNESS
18H30/19H30 ZUMBA

CaP Music a fêté Sainte Cécile à l'église Saint Pierre de Cerfontaine

En ce samedi 23 novembre 2024, celles et ceux qui ont bravé le froid de cette soirée d'automne ont trouvé à l'intérieur de l'église Saint Pierre de Cerfontaine la chaleur d'un moment musical à partager. Comme chaque année, CaP Music est venu célébrer la fête de Sainte Cécile dans la petite église de l'Avesnois, dont l'acoustique intimiste offre un superbe écrin aux mélodies et aux chants.

Le programme a débuté par une interprétation d' « Amazing Grace », qui a enveloppé l'assistance. A l'issue de ce premier chant, Pascal FOUQUART a remercié le public pour sa présence et ses applaudissements, ainsi que la Municipalité de Cerfontaine et Monsieur l'Abbé LIN d'avoir permis à CaPMusic de donner ce concert.

La suite du programme, concocté et arrangé par Corinne SOUFFLET pour le petit groupe constitué de cordes, de percussions et de voix a permis aux spectateurs d'apprécier un voyage instrumental dans différentes époques allant de la « Sarabande » de Haendel « Au bord de la rivière » de Senneville et Toussaint en passant par le « Boléro » de Ravel, le « Lac des Cygnes » de Tchaïkowski, les « Chariots de feu » de Vangélis, « Tristesse » de Chopin et « l'Hymne à la joie » de Beethoven, mais aussi des pièces chantées : « Mille colombes » de Marnay, Lemesle et Bruhn et « Ave Maria » de Schubert.

Les musiciens : Aline, Matylde, Gilbert, Corinne et Pascal, ont partagé leurs applaudissements nourris avec le public.

CaP Music vous donne rendez-vous pour d'autres moments musicaux dans la commune de Cerfontaine (concert de printemps à la salle des fêtes le 29 mars 2025) et aux alentours (fête de la musique et autres manifestations festives dans les villages du secteur…).

R.P.N.S.

Association Méditation & Partage

NOus vous proposons de nous rejoindre pour méditer :
Le Mercredi à 18h salle des fêtes de Cerfontaine

LE ZEN

Prendre le temps de se poser, de déposer, et traverser nos tensions corporelles, nos émotions, nos pensées, nos souvenirs…
A travers le silence, nous ouvrir aux vibrations de la Vie, à ce qui est là, présent, en chacun de nous. Accueillir…
Revenir en Soi … et s'ouvrir Corps, Cœur, Esprit.
S'ouvrir à une relation plus juste avec soi-même, les autres, le monde, l'Ultime…

Zazen à Cerfontaine : Deux assises de 25 minutes, entrecoupées d'une marche méditative.
La séance se déroule dans le silence.

La méditation est une « alliée thérapeutique » qui de plus en plus s'introduit dans l'univers médical. Elle a des effets secondaires bénéfiques sur la santé.

Zazen pourrait se traduire par "assieds-toi".

Être là, présent, ici et maintenant, dans l'immobilité et le silence.

&&&&&&&&&&

Contact : Michèle Delporte
06 74 68 11 47 **delporte.michele@gmail.com**
https://sites.google.com/view/meditation-et-partage59

Si notre pratique vous intéresse, vous intrigue, vous pouvez passer nous voir, nous répondrons à vos questions, sans que cela ne vous engage.

Surprise à l'école

JEUX DE SOCIETE

Merci aux Parents bénévoles

VIE COMMUNALE

VŒUX DU MAIRE

COMMÉMORATION 8 Mai Victoire de 1945

Vie Associative

Association des Parents d'élèves

Chères Cerfontainoises, chers Cerfontainois,

Grace à vos participations lors de nos différents événements cette année, nous avons pu financer en totalité le voyage de fin d'année en juin 2024, les enfants ont pu participer à une journée classe verte à Pairi Daiza!!

L'équipe va évoluer en septembre 2025, avec plusieurs départs dans le bureau, NOUS ALLONS AVOIR BESOIN PLUS QUE JAMAIS DE NOUVEAUX MEMBRES POUR ASSURER LA RELEVE!! Si vous souhaitez vous investir pour les enfants et participer aux événements de l'école n'hésitez pas à vous rapprocher d'un membre de l'association.

L'équipe de l'APE, l'équipe pédagogique et les enfants vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2025.

Au plaisir de vous compter parmi nous pour nos événements à venir.

Cordialement
L'équipe APE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

« LES DISCIPLES DE S^{T} HUBERT »

Il est toujours difficile pour un jeune président de prendre la plume pour parler de notre passion : la chasse.

Notre Société a procédé au repeuplement de faisans, avec la participation de la Fédération des Chasseurs du Nord. Cela demande beaucoup d'énergie et il faut s'occuper de réapprovisionner les agrainoirs ainsi que les bacs à eau.

C'est toujours plaisant de voir du gibier sur notre territoire entre les lièvres, les faisans, les perdrix …

Nous voyons aussi régulièrement des chevreuils ainsi que des sangliers plus particulièrement dans les maïs d'ailleurs nous avons monté un dossier auprès de notre Fédération pour indemniser un agriculteur qui a subi des dégâts dans ses cultures.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025

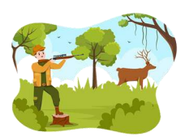

La Société de chasse de Cerfontaine

INAUGURATION

Madame la Sous-Préfète

Monsieur Fabrice PIETTE

Monsieur Mickael HIRAUX

Monsieur Bernard BAUDOUX

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE

DUCASSE du 28 Juin au 1er juillet 2024

Tournoi de Volleyball

Harmonie de Rousies

Concours de Déguisements

11 NOVEMBRE 1918
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Animations proposées par la C.A.M.V.S

Atelier Mix DJ

Atelier Sculpter c'est Gagné

Sculpture Virtuelle

Repas des Aînés

Les Doyens
Jean LAMOTTE Et Eliane TOMSIN

Le Roi et la Reine
Hervé HUENS et Béatrice CHENY

Distribution des Colis des Aînés